



Élu.e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 4 avril 2022

Intervention de **Amélie GERMAIN**

Délibération 16 : INDEMNITÉS VERSÉES AUX AGENTS MUNICIPAUX PARTICIPANT AUX PRÉPARATIFS ET AU DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Mesdames messieurs qui nous regardez et qui tenez peut-être un bureau de vote en tant qu'assesseurs ou assesseuses,

cher.e.s collègues,

Le groupe votera en faveur de cette délibération qui vient pallier le déficit de personnes volontaires pour tenir les bureaux de vote. Nous remercions les agentes et agents de la Ville qui acceptent de passer un ou deux dimanches pour que s'exerce la démocratie.

Les élections sont des temps forts de notre démocratie même si elles ne doivent pas constituer l'unique participation des habitantes et des habitants à la vie citoyenne.

Nous regrettons la faible mobilisation dans la tenue des bureaux de vote de certains partis politiques qui présentent des candidates et candidats. La diversité des familles politiques présentes lors de l'organisation des scrutins est en effet gage de confiance dans le résultat du scrutin. Il faut parfois le rappeler quand le risque de pression ou de fraude existe... et pas seulement en Russie.

Nous regrettons aussi la faible participation des Herblinoises et des Herblinois pour tenir les bureaux de vote. Mais faut-il réellement s'en étonner ? On leur demande si peu leur avis et les consultations ne permettent pas de réels échanges. Or, faisons confiance en l'expertise d'usage des habitantes et des habitants pour dessiner avec elles et eux les aménagements de leurs quartiers.

C'est par la participation concrète et régulière des citoyens et citoyennes que nous restaurerons la vitalité démocratique. Nous espérons que l'observatoire des politiques publiques saura répondre à ces attentes.

Je vous remercie





Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun



elu.saint-herblain.en.commun@framalistes.org